

SEANCE DU 12 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur CONDOMINES Robert, Maire.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à
ARTERO Clément		X	Patrick TEULLE	MAGOT Céline	X		
ARTERO Jérôme		X	MAGOT Céline	ROCHER Catherine		X	BOUSCHET Jean-Claude
BOUSCHET J-Claude	X			SPIEGEL Esther	X		
CHABANEL Philippe	X			SPIEGEL Nicolas	X		
CHARRON Fabrice		X	CONDOMINES Robert	TAXIL Aline	X		
CONDOMINES Robert	X			TEULLE Patrick	X		
COURSIER J-Louis		X					

Secrétaires de séance : Mesdames TAXIL Aline et SPIEGEL Esther

Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 18 décembre 2023.

Aucune remarque n'a été formulée par écrit après l'envoi du PV par mail. Aucune remarque n'a été formulée par oral lors du tour de table des présents. Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024_01 - Déposée en Préfecture du Gard**Décision modificative budgétaire M49**

Mr Le Maire informe le conseil municipal des différents travaux en régie réalisés en 2023 et leurs impacts budgétaires. A ce titre, il est nécessaire de modifier le budget annexe M49 de telle façon :

Chap.	Art.	Objet des Répartitions	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Inv – Dép – 040	21531	Réseaux d'adduction d'eau	7 102.34 €	
Inv – Dép – 20	2031	Frais d'études		7 102.34 €
	TOTAL		7 102.34 €	7 102.34 €
Fonct – Dép – 011	6061	Fournitures non stockables	7 102.34 €	
Fonct – Rec – 042	722	Immobilisations corporelles	7 102.34 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modification budgétaire présentée ci-dessus.

Délibération n°2024_02 - Déposée en Préfecture du Gard**Décision modificative budgétaire M57**

Mr Le Maire informe le conseil municipal des différents travaux en régie réalisés en 2023 et leurs impacts budgétaires. A ce titre, il est nécessaire de modifier le budget principal M57 de telle façon :

Chap.	Art.	Objet des Répartitions	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Inv – Dép – 040	21318	Bâtiments publics	12 810.30 €	
Inv – Dép – 040	2151	Réseaux de voirie	469.85 €	
Inv – Dép – 040	2152	Installations de voirie	2 220.02 €	
Inv – Dép – 040	21538	Autres réseaux	986.09 €	
Inv – Dép – 040	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 393.05 €	
Inv – Dép – 040	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 671.25 €	
Inv – Dép – 20	2051	Concessions et droits similaires		8 705.21 €
Inv – Dép – 21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		8 000.00 €
Inv – Dép – 21	21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		4 000.00 €
Inv – Dép – 21	21578	Matériel et outillage de voirie		3 845.35 €
	TOTAL		24 550.56 €	24 550.56 €
Fonct – Rec – 042	722	Immobilisations corporelles	24 550.56 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modification budgétaire présentée ci-dessus.

Décision modificative budgétaire M57

Mr le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en général les frais d'études engagés par la collectivité peuvent être intégrés aux immobilisations dès lors que les travaux sont engagés et/ou terminés. C'est pourquoi il propose d'intégrer dans le compte 21318 « bâtiments publics », les frais d'études liés à la réalisation du dossier de demande de permis de construire du local associatif faite par l'agence K Architectes pour un montant de 900.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative suivante :

Chap.	Art.	Objet des Répartitions	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
<i>Inv – Rec – 041</i>	<i>2031</i>	<i>Frais d'études</i>	<i>900.00 €</i>	
	TOTAL		900.00 €	
<i>Inv – Dép – 041</i>	<i>21318</i>	<i>Bâtiments publics</i>	<i>900.00 €</i>	
	TOTAL		900.00 €	

Questions diverses

- Plan vigipirate
- Etat d'avancement sur l'élargissement du chemin de Fournès

Séance levée à 20h15